

3M RÉNOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 900 euros

Siège social : 25 rue Michelet

42000 SAINT-ÉTIENNE

RCS SAINT-ÉTIENNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 7 AVRIL 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Maxime BRAY, demeurant 26 rue Montplaisir, 42600 MONTBRISON,
- Monsieur David GUILLOT, demeurant 4 rue de la Pompe, 42510 BALBIGNY,
- Monsieur Nicolas GUILLOT, demeurant 35 place de la Platière, 42740 DOIZIEUX,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 3M RENOVATION au capital de 900 euros, dont le siège social est 25 rue Michelet, 42000 SAINT-ÉTIENNE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 7 avril 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Maxime Pierre-Jean BRAY,**
Né le 02 juillet 1991 à MONTBRISON (42),
De nationalité française,
Demeurant 26 rue Montplaisir 42600 MONTBRISON,
- **Monsieur David Albert, Maurice GUILLOT,**
Né le 18 mars 1992 à FEURS (42),
De nationalité française,
Demeurant 4 rue de la Pompe 42510 BALBIGNY,
- **Monsieur Nicolas GUILLOT,**
Né le 26 mars 1985 à FEURS (42),
De nationalité française,
Demeurant 35 place de la Platière 42740 DOIZIEUX,

Les gérants disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

NG
DG
AB

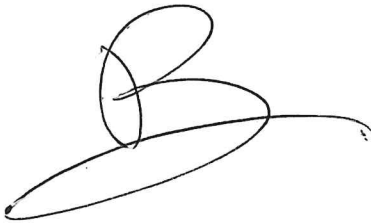
Les gérants acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, les gérants pourront avoir droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à SAINT-ÉTIENNE
Le 7 avril 2025

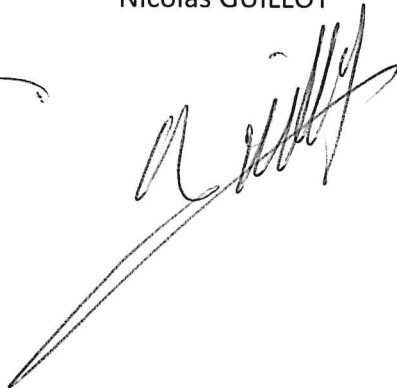
Maxime BRAY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

David GUILLOT

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Nicolas GUILLOT

A stylized, handwritten signature in black ink, with a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.